

**Contrat entre Rio Tinto Alcan et Hydro-Québec:  
Hydro-Québec refuse de divulguer son prix d'achat des surplus d'électricité**

Montréal, le 23 janvier 2012 – La Fondation Rivières demande la divulgation des montants payés à Rio Tinto Alcan (RTA) pour l'achat des 500 mégawatts de surplus d'électricité dont elle dispose depuis qu'elle a mis en lock-out ses 780 employés et réduit considérablement sa production. La société d'État a refusé de divulguer les prix payés et les conditions de rachat des surplus, ce qui prive la population du Québec et maintenant les travailleurs d'un droit à l'information jugé fondamental par la Fondation Rivières.

La Fondation Rivières estime qu'Hydro-Québec pourrait ainsi sortir de ses coffres un montant d'environ 3,5 M \$ par semaine à Rio Tinto Alcan pour cette électricité, montant calculé selon le tarif L pour les grandes entreprises de 4,3 cents/kWh.

« La population et les travailleurs sont en droit d'être informés des conditions de ce contrat pour évaluer si le prix est juste et si Hydro-Québec ne procure pas un avantage indu à RTA dans le contexte du conflit de travail » indique Jacques Gélinau de la Fondation Rivières. Il précise que dans le contexte actuel des surplus d'électricité et de très bas prix de vente d'électricité aux États-Unis à cause des surplus de gaz naturel provenant notamment des gaz de schiste, Hydro-Québec ne devrait pas payer plus que son tarif L, soit 4,3 cents/kWh. Il précise que « les ententes commerciales particulières secrètes n'ont pas lieu d'exister quand il s'agit d'une ressource publique. Rio Tinto Alcan ne bénéficie-t-elle pas de droits hydrauliques publics ? ».

Rappelons que Rio Tinto Alcan exploite actuellement six centrales hydroélectriques au Québec sur les rivières Saguenay et Péribonka dont la capacité de production d'électricité est de 2 941 MW qu'elle utilise normalement pour ses propres besoins.

Ce dossier remet aussi en cause l'entente historique qui lie les aluminerie et autres industries au gouvernement du Québec. Ces dernières qui ont été exclues de la nationalisation des années 60 ont conservé des privilèges pour le maintien et de la création d'emplois. Selon la Fondation Rivières, ce dossier démontre que la gestion des droits hydrauliques et des barrages privés est désuète et peut permettre à des intérêts privés, souvent étrangers, de profiter de bénéfices importants, fréquemment au détriment de l'économie, de la qualité de l'environnement et des rivières.

Ce dossier n'est pas sans rappeler celui de Produits forestiers Résolus dont les droits hydrauliques et la production hydroélectrique de 63 MW de la centrale Jim Gray sur la rivière Shipshaw est transférée à Hydro-Québec. Hydro peut donc mettre au rancart autant de nouveaux petits projets de centrales hydroélectriques, tous non rentables dans le contexte énergétique prévisible.

*La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.*